

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : /
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Communauté de Communes de la Région de Bar-Sur-Aube*
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : /
 Adresse : *4 Boulevard du 14 juillet*
 Commune : *Bar-sur-Aube*
 Code postal : 10 200
 Nature des activités :
 Qualification : /

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

| Nom scientifique Nom commun | Quantité | Description (1) |
|---|----------|--|
| Avifaune, chiroptères et reptiles: | | |
| <i>Apus apus</i> Martinet noir | ≥2 | Suppression d'un site de nidification |
| <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique | ≥20 | Suppression d'un site de nidification |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune | ≥38 | Suppression d'un gîte de reproduction, destruction accidentelle possible d'individus pendant les travaux |
| <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles | ≥1 | Suppression de site de reproduction |

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

La rénovation des gymnases de la cité scolaire Gaston Bachelard, objet de la demande, entrent dans le champ de ces paragraphes du Code de l'Environnement.

La justification du projet au regard des dispositions de l'article L 411-2 sont :

- *La vétusté de certaines parties des bâtiments, engendrant un danger pour le public.*
- *La rénovation, suivi de l'ouverture au public répondent à un enjeu social et économique.*
- *La mutualisation des locaux dans un unique bâtiment, permettant des économies d'entretien dans les années futures*

Voir dossier joint

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
 (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : en cas de présence de Pipistrelle commune pendant les travaux des démontages de l'isolation et de l'impossibilité de les relâcher immédiatement, ceux-ci seront pris en charge par le centre de soins pour la faune sauvage du CPIE situé à Soulaines-Dhuys

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : présence d'un écologue du CPIE sur le site lors du démontage de l'isolation du « nouveau » gymnase pour prise en charge éventuelle d'individus de Pipistrelle commune qui, si les conditions le permettent, seront relâchés sur place

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : Martinet noir et Moineau domestique (en dehors de la période de présence des espèces)
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : Bac+3 : Licence pro Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des espaces naturels (Besançon).

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : septembre 2025 à mars 2026
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Région administrative : Grand Est.
Département : Aube.
Canton : Bar-sur-Aube
Commune : Bar-sur-Aube.

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Mesures d'aménagement de gîtes et de nichoirs pour les espèces ciblées : voir dossier joint

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi de l'efficacité des mesures pendant 2 ans après les travaux

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **BAR/S/AUBE**
le **28 mai 2025**
Votre signature

Le président,

Philippe BORDE

